



Champ professionnel «facture d'instruments de musique» avec CFC, édicition

Champ professionnel «facture d'instruments de musique» avec CFC:

Facteur/trice d'instruments à vent CFC	SWISSDOC 0.821.13.0, 5.821.3.0, n° 54215
Facteur/trice de pianos CFC	SWISSDOC 0.821.15.0, 5.821.5.0, n° 54216
Facteur/trice d'orgues CFC	SWISSDOC 0.821.16.0, 5.821.6.0, n° 54217
Facteur/trice de tuyaux d'orgues CFC	SWISSDOC 0.821.17.0, 5.821.7.0, n° 54218

Durée de la formation: 4 ans

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale des quatre professions du champ professionnel «facture d'instruments de musique» avec CFC, mesures d'accompagnement y comprises
En vertu de l'art. 14, al. 1, de l'ordonnance du DEFR du 12 janvier 2022 sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2), l'annexe 2 du plan de formation a été adapté en fonction des dispositions de cette ordonnance. Les adaptations étaient de nature formelle. Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été contrôlées par le SECO, intégrées dans le plan de formation et approuvées par le SEFRI.

Édicition:

6 novembre 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} décembre 2025

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de l'association professionnelle IGMIB www.igmib.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.